

Fiche de données de sécurité

COPLUS CABRI

Date / mise à jour le: 13.12.2017

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société /entreprise.

1.1. Identificateur de produit

COPLUS CABRI

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives : produit phytosanitaire, fongicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Asp. Tox. 1

Acute Tox. 4 (Inhalation - Vapeur)

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Fiche de données de sécurité

COPLUS CABRI

Date / mise à jour le: 13.12.2017

Skin Corr./Irrit. 2
Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1

H315, H332, H302, H304, H400, H410, EUH401

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Système Général Harmonisé (SGH) en vigueur en France.

Pictogrammes:



Mention d'avertissement: **Danger**

Mention de Danger:

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H332 : Nocif par inhalation.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 : Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P260 : Ne pas inhaler les brouillards et vapeurs.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conseils de prudence (Intervention):

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 : NE PAS faire vomir.

P330 : Rincer la bouche.

P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 : Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 : Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: PYRACLOSTROBINE,
DIMETHOMORPHE, ALCOOL BENZYLIQUE, solvant naphtha

Fiche de données de sécurité

COPLUS CABRI

Date / mise à jour le: 13.12.2017

Délai de rentrée dans la culture : 24 heures

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui n'ont pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, Concentré émulsifiable

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Teneur (W/W): 6,9 %

Aquatic Chronic 2

Numéro CAS: 110488-70-5

H411

Numéro-CE: 404-200-2

Numéro INDEX: 613-102-00-0

pyraclostrobin (ISO); N-[2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl](N-méthoxy)carbamate de méthyle

Teneur (W/W): 3,8 %

Acute Tox. 3 (Inhalation - brouillard)

Numéro CAS: 175013-18-0

Skin Corr./Irrit. 2

Numéro INDEX: 613-272-00-6 STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 100

Facteur M - chronique: 100

H315, H331, H335, H400, H410

solvantnaphtha

Teneur (W/W): < 50 %

Asp. Tox. 1

Numéro CAS: 64742-94-5

Aquatic Chronic 2

Numéro d'enregistrement REACH:

H304, H411

01-2119451097-39

alcoolbenzylique

Teneur (W/W): < 30 %

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 100-51-6

Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)

Numéro-CE: 202-859-9

Acute Tox. 4 (par voie cutanée)

Numéro d'enregistrement REACH:

Eye Dam./Irrit. 2

01-2119492630-38

H319, H312, H332, H302

Numéro INDEX: 603-057-00-5

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[tris(1-phenylethyl)phényl]-.omega.-hydroxy-

Teneur (W/W): < 15 %

Aquatic Chronic 3

Numéro CAS: 99734-09-5

H412

Fiche de données de sécurité

COPLUS CABRI

Date / mise à jour le: 13.12.2017

naphtalène

Teneur (W/W): < 1 %

Numéro CAS: 91-20-3

Numéro-CE: 202-049-5

Numéro INDEX: 601-052-00-2

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Carc. 2

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 1

Facteur M - chronique: 1

H302, H351, H400, H410

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation: En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau: Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Après contact avec les yeux: laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion: En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11. A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composé organochloré

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fiche de données de sécurité

COPLUS CABRI

Date / mise à jour le: 13.12.2017

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : -5 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

91-20-3: naphthalène

VME 50 mg/m³ ; 10 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 50 mg/m³ ; 10 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée:

Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques (p.ex. EN14387 type ABEK).

Fiche de données de sécurité

COPLUS CABRI

Date / mise à jour le: 13.12.2017

Protection des mains : Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection :

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide
Couleur:	jaune-brun
Odeur:	aromatique(s)
Seuil olfactif:	Non déterminé car nocif par inhalation
Valeur du pH:	env. 6 - 8 (1 % (m), 20 °C) (en émulsion)
Température de cristallisation:	< -20 °C
Intervalle d'ébullition:	env. 244 - 292 °C
Point d'éclair:	Données se rapportant au solvant 93 °C (DIN EN 22719; ISO 2719)
Vitesse d'évaporation:	non applicable
Inflammabilité:	pas facilement inflammable (Directive 92/69/CEE, A.12)
Limite inférieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Limite supérieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Température d'auto-inflammation:	env. 435 °C (Directive 92/69/CEE, A.15)
Pression de vapeur:	env. 0,003 kPa (20 °C) Données se rapportant au solvant
Densité:	env. 1,05 g/cm ³ (20 °C)
densité de vapeur relative (air):	non applicable
Solubilité dans l'eau:	émulsifiable
Données relatives à : 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 2,63 - 2,73 (20 °C)	
Décomposition thermique:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité dynamique:	7,6 mPa.s (40 °C, 100 1/s)
Viscosité, cinématique:	7,3 mm ² /s

Fiche de données de sécurité

COPLUS CABRI

Date / mise à jour le: 13.12.2017

Risque d'explosion: (40 °C)
Propriétés comburantes: aucune propriété explosive (Directive 92/69/CEE, A.14)
non comburant (UN Test O.2 (oxidizingliquids))

9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiquées dans cette section.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

bases fortes, acides forts, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

De toxicité modérée après une inhalation de courte durée. Toxicité modérée après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 500 - < 2.000 mg/kg

CL50 rat (par inhalation): env. 3,45 mg/l 4 h

Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritant par contact avec la peau Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant.

Fiche de données de sécurité

COPLUS CABRI

Date / mise à jour le: 13.12.2017

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Évaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Évaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Évaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

toxicité pour la reproduction

Évaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Évaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Évaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Les informations disponibles ne suffisent pas pour l'évaluation de la toxicité spécifique sur les organes cibles.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Évaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux.

Danger par aspiration

Peut également endommager les poumons en cas d'ingestion (danger par aspiration).

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Évaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,23 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Fiche de données de sécurité

COPLUS CABRI

Date / mise à jour le: 13.12.2017

Invertébrés aquatiques:
CE50 (48 h) 0,19 mg/l, Daphnia magna

Plantes aquatique(s):
CE50 (72 h) 20,03 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à : pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxy-méthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Potentiel de bioaccumulation:

En raison du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation notable dans les organismes n'est pas attendue.

Données relatives à : pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-

yloxy-méthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: 379 - 507, Oncorhynchus mykiss (Méthode OCDE 305)

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides.

La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Données relatives à : pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-

yloxy-méthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides.

La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT
(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Fiche de données de sécurité

COPLUS CABRI

Date / mise à jour le: 13.12.2017

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU UN3082

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DEL'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTA, DIMETHOMORPHE, PYRACLOSTROBINE)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHS

Groupe d'emballage: III

Dangers pour l'environnement: oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU UN3082

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DEL'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTA, DIMETHOMORPHE, PYRACLOSTROBINE)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHS

Groupe d'emballage: III

Dangers pour l'environnement: oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU UN3082

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DEL'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTA, DIMETHOMORPHE, PYRACLOSTROBINE)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHS

Groupe d'emballage: III

Dangers pour l'environnement: oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport Maritime

IMDG

Numéro ONU

Nom d'expéditions des Nations Unies

UN 3082

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, N.S.A. (contient Solvant Naphta, Dimetomorphe, Pyraclostrobine)

Classe(s) de danger pour le transport

9, EHS

Groupe d'emballage

III

Sea Transport

IMDG

UN Number

UN Proper shipping name

UN 3082

Environmentally hazardous substance, liquid, N.O.S. (contains Solvent naphta dimetomorphe, pyraclostrobin)

Transport hazard class(es)

9, EHS

Packing Group

III

Fiche de données de sécurité

COPLUS CABRI

Date / mise à jour le: 13.12.2017

Dangers pour l'environnement Oui
Polluant Marin : Oui

Environmental hazards Yes
Pollutant Marin : Yes

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun connu

Special precautions for user None known

Transport Aérien

IATA/ICAO
Numéro ONU UN 3082
Nom d'expéditions des Nations Unies Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, N.S.A. (contient Solvant Naphta, Dimetomorphe, Pyraclostrobine)
Classe(s) de danger pour le transport 9, EHSM
Groupe d'emballage III
Dangers pour l'environnement Oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun connu

Air Transport

IATA/ICAO
UN Number UN 3082
UN Proper shipping name Environmentally hazardous substance, liquid, N.O.S. (contains Solvent naphta dimetomorphe, pyraclostrobin)
Transport hazard class(es) 9, EHSM
Packing Group III
Environmental hazards Yes
Special precautions for user None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Règlement Non évalué
Expédition approuvée Non évalué
Nom de la pollution Non évalué
Catégorie de la pollution Non évalué
Type de Navire Non évalué

Transport in bulk according to Annex II MARPOL and the IBC Code

Regulation Not evaluated
Shipment approved Not evaluated
Pollution Name Not evaluated
Pollution Category Not evaluated
Ship Type Not evaluated

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 28

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 1436, 4510

Fiche de données de sécurité

COPLUS CABRI

Date / mise à jour le: 13.12.2017

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 84

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

. Protection de l'utilisateur :

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu, et la mise en oeuvre de protections collectives, constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur, porter

. Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du matériel de pulvérisation:

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

. Pendant l'application - Pulvérisation vers le bas:

* Si application avec tracteur avec cabine

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

* Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

Pour le travailleur, porter :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

SP 1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 m (20 m en culture d'artichauts) par rapport au point d'eau.

SPe3 : pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée dans la culture : 24 heures

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, sont mentionnés dans les sections 2 et 3:

Asp. Tox.	Danger par aspiration
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)

Fiche de données de sécurité

COPLUS CABRI

Date / mise à jour le: 13.12.2017

Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Carc.	Cancérogénicité
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H312	Nocif par contact cutané.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.